Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 069-216901892-20261102-2026_000062-DE

République Française
Mairie de SAINTE-COLOMBE
(Rhône)

DCM 2026.062

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2026 à 20 H

Le deux novembre deux mille vingt-six, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mme Marine MATA, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 23 octobre 2026.
Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Dix-sept) : Mme Marine MATA, M. Michel FOREST, Mme Linda LAURO, M. Pascal DANCETTE, Mme Alexia BOURIT, M. Guy VACHON, M. David LESUR, Mme Clarisse VEAUX, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Noémie FRENAY, M. Lionel RIVERA, Mme Valérie MONTOYA, Mme Danielle COSTE, M. Jacques PRAT, Mme Marie Antoinette ABRY

Absents(tes) au moment du vote (Deux dont un pouvoir) :
Mme Corinne CHABORD (pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)
M. Jean-Marie DUPLAY

Secrétaire de séance : Mr Pascal DANCETTE

Délibération n° 2026.062 : Tarifs applicables au 1er janvier 2027 pour la Verrière des Cordeliers

Monsieur Michel FOREST, Adjoint au Maire en charge de l'Administration Générale, informe l'assemblée délibérante qu'il convient de fixer de nouveaux tarifs plus en adéquation avec la réalité de l'activité des services publics de la commune de Sainte-Colombe et notamment de la Verrière des Cordeliers.

Compte tenu du coût de l'activité du service, il est proposé une augmentation des tarifs de 30% pour la Verrière des Cordeliers avec quelques ajustements mis à jour dans le tableau joint en annexe de la délibération. L'objectif est de se rapprocher des salles identiques avec des tarifs plus réalistes en rapport avec notre type de bâtiment.

Les principaux changements sont les suivants :

- La ligne énergie a été supprimée, les tarifs seront directement inclus dans la location,
- Des nouveaux tarifs concernant les week-ends ont été appliqués sur des lignes qui n'existaient pas,
- La ligne location du matériel a été supprimée. En fonction des demandes des locataires le matériel sera mis à disposition et inclus dans les tarifs,
- La location à la 1/2 journée est toujours possible,
- Une association dont le siège social est situé sur la commune bénéficie toujours d'une gratuité par an,
- Il a été instauré deux tarifs de cautionnement : pour la réservation de la verrière dans sa totalité la caution est fixée à 3000 €, pour les autres salles la caution est de 1500 €,
- Les tarifs mensuels des associations extérieures de Sainte Colombe ont été réajustés uniquement sur la salle du Belvédère,
- Les gratuités ne seront plus appliquées sauf cas exceptionnel, notamment pour les réunions politiques en période électorale,
- Concernant les SSIAP, qui interviendront lorsque les gardiens sont absents, ce personnel serait à la charge du locataire. La mairie s'engage à choisir une seule société qui sera toujours la même et en relation directe avec le locataire.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 069-216901892-20261102-2026_000062-DE

L'ensemble de ces tarifs sont fixés en TTC et seront applicables à compter du 1er janvier 2027

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les nouveaux tarifs proposés.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2027 dont les tableaux sont annexés à cette délibération

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 2 novembre 2026

Le secrétaire de séance
Pascal DANCETTE

La Maire,
Marine MATA

Transmis en Préfecture le : 06/11/2026
Affiché le : 06/11/2026

Sainte Colombe

TARIFICATION VERRIERE DES CORDELIERS à compter du 1er janvier 2027

		Totalité verrière		Belvédère		Terrasses + tour 1		Tours 1 et 2		Gymnase
Tarifs Ste Colombe		Jour	WE	Jour	WE	Jour	WE	Jour	WE	
	Associations	Une location gratuite par an pour un évènement								
		715 €	1 330 €	520 €	940 €	325 €	450 €	195 €	290 €	180€/jour
	Entreprises	1 235 €	2 370 €	910 €	1 720 €	455 €	810 €	260 €	420 €	
	Particuliers	1 040 €	1 980 €	780 €	1 460 €	390 €	680 €	195 €	290 €	
Tarifs extérieurs	Associations	1 365 €	2 630 €	910 €	1 720 €	585 €	810 €	325 €	550 €	260€/jour
	Entreprises	1 885 €	3 670 €	1 300 €	2 500 €	650 €	1 200 €	390 €	680 €	260€/jour
	Particuliers	1 560 €	3 020 €	1 170 €	2 240 €	650 €	1 200 €	325 €	550 €	
Forfait mensuel associations	Sainte Colombe			250 €		195 €		65 €		180 €
	Extérieures			750 €		585 €		390 €		585 €
Tarifs spéciaux	VCA	715 €		520 €		390 €		260 €		
	Journée caritative	455 €	810 €	325 €	550 €	260 €	420 €	130 €	160 €	
	Evenement exceptionnel	715 €/semaine		520 €/semaine		325 €/semaine		130 €/semaine		
	Jazz club	715 €	1 330 €	520 €	940 €	325 €	550 €	195 €	380 €	
Caution		3 000 €		1 500 €						
Forfait nettoyage		650 €		390 €		260 €		130 €		

Les tarifs des salles sont affichés en TTC à la journée ou au Week-end
A titre exceptionnel une demi-journée est facturée à 50 % du TARIF

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 069-216901892-20261102-2026_000062-DE

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 069-216901892-20261102-2026_000062-DE